



## PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 20 NOVEMBRE 2014

---

L'an Deux Mille Quatorze, le vingt novembre, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Daniel LONGEARD, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Marie-Christine BELAUD, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP.

Pouvoirs :

Patrick DEVAUD donne procuration à Béatrice LARGEAU

Nadia GRIGNON-GENDRON donne procuration à Nora SI ZIANI.

Absence excusée : Sylvie DEFAYE.

Secrétaires de séance : Stéphanie CHARPRENET, Nora SI ZIANI.

-----

## SOMMAIRE

PRESENTATION DU CHANTIER D'INSERTION – ATELIER MODE D'EMPLOI	2
DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE .....	3
<b>AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>6</b>
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT .....	6
DECISION MODIFICATIVE .....	6
<b>EQUIPEMENT SPORTIF .....</b>	<b>7</b>
CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE DES GRIPPEAUX - LOT N° 6 - APPROBATION D'UN AVENANT N°1 .....	7
<b>URBANISME ET HABITAT .....</b>	<b>7</b>
DENOMINATION DE RUE - ZONE COMMERCIALE DES LOGES .....	7
DENOMINATION DE RUE - CHAMP FICHET .....	8
DENOMINATION D'UNE PLACE - SAINT-PAUL .....	8
<b>AFFAIRES SCOLAIRES.....</b>	<b>9</b>
REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES 2014-2015 - 1ER ACOMPTE.....	9
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>9</b>
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE.....	9
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL .....	10
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>11</b>



## PRESENTATION DU CHANTIER D'INSERTION – ATELIER MODE D'EMPLOI

Mme LARGEAU : Nous sommes ravis d'accueillir Christopher, un des membres du chantier d'insertion ainsi que David GUEDON directeur du CCAS et Lise TREHOREL, notre chef d'orchestre, pour mener à bien tous les projets que nous avons eus depuis 10 ans au sein du chantier d'insertion qui au fil du temps est devenu l'Atelier Mode d'Emploi et qui va déménager en janvier 2015.

L. TREHOREL : Le chantier d'insertion de Parthenay a été créé en avril 2005 et est installé à ce jour au 19 rue Alsace Lorraine. Il a été baptisé « Atelier Mode d'Emploi » en décembre 2011. Le chantier a pour but de faciliter l'insertion sociale et professionnelle d'un public dit « éloigné de l'emploi ». Les personnes embauchées (14 postes de janvier 2009 à décembre 2014) sont titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée. Le chantier d'insertion doit organiser l'accompagnement technique, le suivi social et socio professionnel, rechercher les conditions et les moyens d'insertion sociale et professionnelle durable.

L'activité du chantier repose essentiellement sur du travail manuel tel que la création d'objets et de mobiliers à l'aide de matériaux récupérés ou la rénovation d'objets et de mobiliers susceptibles d'être recyclés. Quelques exemples de travaux réalisés par les salariés :

- \* Remise en état de jeux du FLIP
- \* Réalisation d'un canapé à partir de palettes de bois
- \* Réalisation de jeux de société en bois
- \* Réalisation d'un lit bain de soleil

L'équipe a exposé et vendu une partie de ses réalisations lors des Fêtes de Pentecôte.

Le chantier d'insertion est financé par l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, le CCAS de Parthenay, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, le Fonds Social Européen et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Depuis 2005, il y a eu 25,5 % de sorties positives dont 5 % de contrats à durée indéterminée, 9 % de contrats à durée déterminée, 2,5 % de contrats professionnels et 9 % d'entrées en formation.

Les perspectives 2015 reposent sur la poursuite du développement de l'activité et sur les modes d'informations :

- La promotion à grande échelle de l'activité du chantier via le net : création d'un site qui sera réactualisé par les salariés
- La création d'un book
- La réalisation de nouveaux mobiliers et autres objets en bois de palette
- Le projet de réalisation de cabanes en bois – projet à l'étude avec l'association des jardins ouvriers du quartier Saint-Paul
- La réalisation et la remise en état de jeux en bois qui seront exposés sur le Festival des Jeux 2015
- La création d'une nouvelle prestation ouverte à tout public : proposition de la remise en état d'utilisation de mobiliers sur demande d'un public qui souhaite en retrouver l'usage, dans le respect de la non-concurrence
- La commercialisation de ce nouveau service : réception des meubles, estimation du temps de travail, évaluation du coût des matériaux
- Le développement de ce plan d'action auprès des associations et collectivités

En janvier 2015, l'Atelier Mode d'Emploi emménagera dans de nouveaux locaux situés au 24 rue du Colombier au Tallud permettant de réunir, sur un même site, l'ensemble des salariés qu'ils soient en atelier ou en accompagnement socio-professionnel.

Mme LARGEAU : Merci à Lise pour cette belle présentation. Vous comprenez mieux pourquoi cette démarche d'intégration dans l'emploi est très importante pour notre territoire ; cela permet à tout ce public loin de l'emploi d'avoir un accompagnement, de développer des projets et de retrouver du travail en réapprenant à travailler. Cela fait dix ans et on espère que ça durera.

L. TREHOREL : Je vais laisser la parole à Christopher qui va témoigner de son expérience.

M. FRAPPIER Christopher : Bonsoir à tous. Je m'appelle Christopher FRAPPIER et je travaille à l'Atelier Mode d'Emploi depuis un an. Nous rénovons des meubles pour les remettre en état et en créons également en bois de palettes récupérées. Nous avons un responsable qui nous aide, nous donne des conseils et se rend disponible quand nous avons besoin de parler. Les personnes qui travaillent au chantier d'insertion m'ont énormément aidé. Tous les salariés ont un suivi professionnel. Lorsque j'étais au chantier d'insertion j'avais le projet d'intégrer l'armée de terre mais malheureusement cela n'a pas pu aboutir donc aujourd'hui je me dirige vers le métier de serrurier métallier. Le chantier d'insertion m'a permis de faire un stage au sein de l'armée de terre (Préparation Militaire Découverte). Cela m'a permis de découvrir un milieu que je ne connaissais que par la télévision. J'y ai découvert un esprit d'entraide, de cohésion ce qui m'a aidé à intégrer l'Atelier Mode d'Emploi et d'aborder plus facilement les gens que je ne connaissais pas.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup à vous tous pour votre présentation.

M. CHEVALIER : Nous, élus de l'opposition, soutenons bien évidemment tous ces projets. On ne peut que se féliciter qu'une municipalité donne de l'énergie et participe au financement de projets d'insertion. On se félicite aussi du déménagement. On considère, à juste titre, et des événements malheureux nous ont montré que des locaux par le passé n'étaient pas dignes de gens dans la précarité. Quand on travaille sur l'estime de soi on doit être cohérent aussi avec les lieux qui les accueillent. Le déménagement va permettre à ces jeunes et moins jeunes de pouvoir se consacrer pleinement à leur réinsertion puisque parfois on peut comprendre qu'on n'a pas envie d'aller dans des endroits si on ne se sent pas bien dedans, s'il fait froid etc.

Mme LARGEAU : Il faut reconnaître que les dotations et subventions baissent toujours donc il faut innover et la vente de meubles est un bon moyen de pérenniser le chantier avec des financements autres. On ne peut que vous encourager à signer des bons de commande.

M. GARNIER : J'ai commandé des mangeoires et je trouve que ce n'est pas très cher.

Mme LARGEAU : On peut considérer que c'est un prix minimum et qu'on peut payer plus cher si on le souhaite cela entrera dans le financement.

O  
O O  
O

## DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Mme BELY : Il apparaît de nouveau un contentieux avec un agent. Lors du dernier conseil, vous m'aviez dit que nous ferions un point sur ce sujet lorsque je vous ai interpellé en disant que j'aurai aimé avoir des précisions.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la même chose. Lors de la dernière séance, il s'agissait d'une expertise demandée par un délégué du personnel pour le Palais des Congrès ; nous faisons des examens réguliers notamment sur la présence ou non d'amiante et ceux-ci ont été réalisés par la société Scedi Gobin dont le diagnostic s'est avéré négatif. Le délégué du personnel a malgré tout souhaité saisir le Tribunal Administratif pour solliciter une expertise judiciaire que le tribunal a rejetée.

Pour cette séance, il s'agit d'un autre dossier. Par principe, je n'évoque pas le dossier des agents et ne divulgue pas leur identité.

M. GARNIER : Commandes publiques n°376 et 378 concernant le complexe cinématographique. Lorsque nous lisons, nous avons l'impression que le site est choisi mais aussi que la ville se porte maître d'ouvrage puisque nous avons fait l'étude de sol, les relevés topographiques....

M. LE MAIRE : Ce complexe cinématographique serait construit Place du 8 Mai sous réserve que les relevés topographiques et les fouilles à venir permettent l'installation à cet endroit. Pour le montage, nous ne savons pas encore qui sera maître d'ouvrage ; nous le saurons vraisemblablement mi-2015. Des relevés topographiques ont été effectués car il y a des vestiges d'anciens remparts que nous devons localiser impérativement pour l'implantation du bâtiment.

M. CHEVALIER : L'association Le Foyer a-t-elle été associée à ce projet ?

M. LE MAIRE : Il y a un comité de pilotage dans lequel l'association est représentée.

M. CHEVALIER : Il y avait un débat sur le fait de refaire ou non les locaux du Foyer. Puis il y a la question de la viabilité économique, quelle taille de cinéma ?

M. LE MAIRE : Il y a eu une étude de marché, une étude d'urbanisme pour isoler à peu près le volume. Il ne faut pas forcément se fier aux esquisses qui ont été projetées car ce ne sera pas forcément à cet endroit que ce complexe sera situé mais en fonction des résultats des relevés topographiques. Nous avons déjà arbitré entre la rénovation du bâtiment actuel ou le déplacement de celui-ci. Nous avons validé le fait que nous irions sur un nouveau lieu et laisser l'association du Cercle, propriétaire des lieux, faire ce qu'elle veut de ce bâtiment sachant que la collectivité loue la salle de sport du Foyer pour des raisons d'engagement de l'occupation de la salle Bellefontaine. Nous louons jusqu'à la fin de l'année et nous verrons si nous continuons en fonction des besoins des associations sportives.

Mme PROUST : Commande n°379 concernant le prélèvement et l'analyse sanitaire de 2 eaux chaudes au stade Brisset. Quels sont les résultats de ces analyses ?

M. ROUVREAU : Nous avons une obligation de contrôle de la légionellose pour savoir s'il y en a ou pas dans ce bâtiment. Il y a un contrôle annuel dont le dernier vient d'être fait et a révélé un taux de 270 000 ufc/litre. Dans ce genre d'équipement, il faut que le taux soit inférieur à 1 000. Nous avons fait un choc chloré et les résultats sont inférieurs à 250 ufc/litre. Nous sommes toujours en contentieux avec l'installateur du réseau sanitaire. Il y a eu un rendez-vous hier sur ce sujet avec les avocats des différentes parties et un expert. Il y a une anomalie : est-ce que l'eau chaude passe dans l'eau froide car aujourd'hui l'eau froide est à une température de 25°C. Une entreprise locale va intervenir sur demande de l'expert et démontera tuyau par tuyau afin de trouver le problème.

Mme PROUST : Commande n°396 concernant les travaux de plomberie au stade Brisset ; c'est autre chose ?

M. ROUVREAU : C'est la même chose. Ce sont des dépenses qui seront dans un premier temps honorées par la collectivité puis prises en charge dans le cadre de l'expertise.

Mme PROUST : Commande n°382 concernant la rénovation du réseau de chauffage de la salle Archipel. Certainement que le chauffage ne fonctionnait pas mais les écarts aux fenêtres c'est majeur. On répare le chauffage et après on fera les fenêtres ?

M. ROUVREAU : Il était nécessaire de rénover le système de chauffage mais pour le reste je me renseignerais.

Mme PROUST : Commande n°386 sur le marché de travaux de levée de prescriptions électriques des bâtiments communaux, combien d'entreprises ont répondu à ce marché ?

M. ROUVREAU : Si vous souhaitez que je réponde en séance, envoyez vos questions au préalable car là je n'ai pas la réponse. Je vous la donnerai au conseil de décembre.

Mme PROUST : Vous pouvez la noter et donner la réponse lors de la prochaine séance, il n'y a pas de souci. Commande n°387 concernant la maintenance des jeux de la base de loisirs. Comment ça fonctionne ? Le contrat est signé pour un an, l'entreprise contrôle tous les deux mois ?

M. ROUVREAU : Nous avons signé un contrat pour un an renouvelable trois fois maximum. L'entreprise fait des contrôles et des réparations avec l'un de nos agents. Pour les délais d'intervention, il faut que nous les bousculions un peu, car ils mettent trop de temps à intervenir et quand on a besoin du jeu, il est fermé au moment où il faudrait l'utiliser. Les deux jeux fermés datent de 1997 et 1999 et il faudrait prévoir leur renouvellement car

ils sont anciens. Nous allons faire un recensement précis de tous les jeux car nous avons toutes les fiches techniques et regarder lesquels on pourrait éventuellement renouveler.

M. CHEVALIER : Commande n°394 concernant la réalisation d'une campagne de recrutement et sensibilisation des commerçants pour la réalisation d'un annuaire des commerces du centre-ville dans le cadre de l'opération « Commerces de Centre-Ville ». De quoi s'agit-il exactement ? Sur quelle période est prévue cette campagne de recrutement ? Information sur l'entreprise Stylobille qu'on ne connaît pas ? Pensez-vous que cette opération aura un impact favorable pour lutter contre la désertification du centre-ville en particulier la rue Louis Aguillon où l'attractivité n'est pas extraordinaire ?

Mme CHARPRENET : C'est un travail qui a été amorcé l'année dernière et qui fait partie de la tranche FISAC 2. Il s'agit d'un livret qui a été proposé aux commerçants vendredi dernier. C'est un travail qui a été réalisé par l'entreprise Stylobille installée à Pompaire. L'orientation est la pause méridienne pour faire connaître tous les commerçants ouverts entre midi et deux afin de toucher tous les salariés qui restent déjeuner en centre-ville afin de leur faire connaître l'offre diversifiée du centre-ville. Il y a 150 commerçants installés en centre-ville. Nous leur avons demandé s'ils étaient ouverts entre midi et deux et ceux qui voulaient bien jouer le jeu sur cette période-là et nous avons réalisé un livret qui cite ces commerçants ouverts entre midi et deux mais aussi tous les autres commerçants présents sur le centre-ville. Nous avons demandé aux commerçants leur avis sur cette présentation. Une synthèse sera faite début décembre et nous ferons une dernière proposition sur ce livret qui sera distribué à 5 000 exemplaires à tous les salariés du centre-ville. La période la plus propice serait à partir de mars 2015 et il sera accompagné d'un jeu basé sur des selfies dans les commerces de notre ville.

M. CHEVALIER : Seulement une trentaine de commerçants ont répondu. Les autres n'étaient pas intéressés ?

Mme CHARPRENET : Nous n'avons pas encore toutes les réponses mais a priori il n'y en aurait qu'une trentaine qui serait intéressé par une ouverture entre midi et deux mais une ouverture régulière c'est-à-dire pas forcément tous les jours mais au moins le mercredi et la fin de semaine.

M. CHEVALIER : Est-ce que ces ouvertures entre midi et deux va imposer des fermetures plus tard car il y a un temps de travail obligatoire ?

Mme CHARPRENET : C'est à chaque commerçant de gérer à la fois ses salariés et ses périodes d'ouverture. La librairie en centre-ville décale ses horaires d'ouverture ; elle est ouverte un peu plus tard et ferme entre 15h et 16h. A chacun de s'adapter à ses besoins.

Mme PROUST : Concernant le carrousel, à quel moment est prise la décision de l'installation car on l'apprend par la lecture de ce tableau ?

Mme LAMBERT : Une convention est signée entre les commerçants et la Ville de Parthenay en ce qui concerne l'animation de la Ville et dans le cadre des festivités de Noël. La Ville met à disposition ce carrousel en lien avec l'association des commerçants. Il y a déjà eu une patinoire, une piste de ski de fond et cette année c'est un carrousel.

M. CHEVALIER : Le fond de la question est : est-ce que ça se décide en Conseil Municipal ou lors de réunions auxquelles on n'a pas accès ?

Mme LAMBERT : Il y a des réunions régulières avec les commerçants pour déterminer ce qui va être fait.

Mme SECHERET : Lors la municipalité précédente, on en parlait et vous nous en parliez en commission Urbanisme chaque année et là vous n'en avez pas parlé.

Mme PROUST : Commande n°399 concernant la division parcellaire et bornage amiable de parcelles situées boulevard Edgar Quinet pour déclassement du domaine public communal en vue de la réalisation d'un immeuble tertiaire. Où est-ce situé exactement et cela concerne quel projet ?

Mme LAMBERT : Entre le bâtiment qui se construit pour l'hôpital de Niort et Gamm Vert. Il y a eu un appel à candidature pour faire un immeuble tertiaire et ça correspond à ce terrain-là.

Mme PROUST : Les candidatures ont t'elles été reçues ?

Mme LAMBERT : Cela fait longtemps que c'est lancé, c'était sous l'ancienne municipalité. Nous arrivons à un projet qui se dessine de façon claire et il y a un triangle, devant, qui est du domaine public qu'il faut déclasser pour pouvoir réaliser ce bâtiment-là.

Mme PROUST : Qui porte ce projet ?

Mme LAMBERT : Pour le moment c'est encore à l'étude. C'est le service Urbanisme qui s'en occupe actuellement. On vous informera lorsque le projet sera plus avancé et de façon plus sûre et définitive.

Mme PROUST : Commande n°401 procès-verbal de constat de malfaçons dans la pose des bancs des vestiaires des Grippeaux c'est ce dont nous avons parlé lors du précédent conseil ; s'il y a eu un procès-verbal le 7 novembre, aux dernières informations vous m'aviez dit réparations au 28 octobre, c'est qu'il fallait faire une procédure ?

M. ROUVREAU : L'ordre a bien été respecté il est bien été fait avant réparation.

Mme BELY : Lors de la dernière séance j'avais noté le remplacement de la centrale intrusion à la salle des Loges et j'avais demandé s'il y avait une garantie.

M. ROUVREAU : Il n'y a pas de garantie car c'est l'orage qui est tombé sur l'alarme et qui l'a endommagé. L'alarme a été remplacée et dans le cadre des assurances il y aura un remboursement au prorata de la vétusté en prenant en compte qu'elle est juste installée.

O  
O O  
O

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 54 600 € du budget principal sur le budget annexe "Régie de Transport", afin d'assurer le financement de ce dernier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget principal chapitre 920-0209-6521.

M. BEAUCHAMP : La subvention d'équilibre pour le budget transport était de 53 700 € et une décision modificative pour 1 800 €.

Mme CLISSON : Les 1 800 € en décision modificative concernent les charges sociales. Il s'agit d'une somme qui doit être allouée au fonds de compensation du supplément familial.

M. BEAUCHAMP : Comme il avait été question de la gratuité de ce service-là, cela aurait pu être des recettes en moins plutôt que des dépenses en plus.

\*ADOPTE A L'UNANIMITE.

o0o

### **DECISION MODIFICATIVE**

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative du budget ci-jointe.

\*ADOPTE A L'UNANMITE.



## EQUIPEMENT SPORTIF

### CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE DES GRIPPEAUX - LOT N° 6 - APPROBATION D'UN AVENANT N°1

M. ROUVREAU : Par marché en date du 3 août 2013, le lot 6 "menuiserie intérieure bois" a été attribué à l'entreprise Bodin pour un montant de 22 743,04 € HT soit 27 200,68 TTC.

Des ajustements ayant été effectués, il convient de conclure l'avenant n°1 suivant :

Travaux en plus-value pour un montant en plus-value de 2 746,47 HT

- Habillage en panneaux mélaminé des puits de jour
- Fourniture et pose de couvre joints

Travaux en moins-value pour un montant en moins-value de 852,97 HT

- Coffre intérieur partiellement supprimé

Soit une augmentation du montant initial du marché de 1 893 750 € HT représentant 8,33 %.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 24 636,54 € HT.

Cet avenant a également pour objet la prolongation du délai jusqu'au 25 novembre 2014 pour permettre l'exécution des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant ci-dessus détaillé dans le cadre des travaux relatifs à la construction des vestiaires du stade des Grippeaux,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

\*ADOPTE A L'UNANIMITE.



## URBANISME ET HABITAT

### DENOMINATION DE RUE - ZONE COMMERCIALE DES LOGES

Mme LAMBERT : Dans le cadre de la finalisation de l'aménagement de la zone commerciale des Loges, 6 nouveaux locaux commerciaux doivent se voir attribuer des numéros de voirie.

La rue Léonard de Vinci, initialement définie pour relier la rue Beethoven au boulevard de l'Europe en desservant des logements, se trouve scindée en deux par la réalisation des derniers espaces commerciaux.

La commission urbanisme réunie le 20 octobre propose de conserver la dénomination actuelle et d'attribuer, en accord avec le service du cadastre, l'intitulé d' « Espace Léonard de Vinci » aux cellules commerciales récemment réalisées. Cette dénomination permettant de satisfaire aux évolutions en termes de numérotation des cellules de la zone commerciale des Loges.



Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la dénomination d' « Espace Léonard de Vinci » à la portion de voie desservant les dernières cellules de la zone commerciale des Loges.

\*ADOPTE A L'UNANIMITE.

o0o

#### DENOMINATION DE RUE - CHAMP FICHET

Mme LAMBERT : Un permis de construire pour une maison individuelle a été délivré en septembre 2014 pour la parcelle AX549 dont la voie d'accès privée débute rue d'Abrantes.

La numérotation actuelle de cette dernière ne permet pas d'attribuer un numéro à cette nouvelle construction. De plus, les deux autres parcelles situées au nord de la voie, en zone UD, pourraient, à terme, être bâties.

Pour répondre à la nécessité de disposer d'adresses postales, cette voie doit désormais être désignée par un nom permettant d'identifier ce lieu de résidence.

La commission urbanisme réunie le 20 octobre 2014 propose le nom d'« Allée d'Edmundston » en lien avec la ville canadienne jumelée avec Parthenay.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la dénomination d' « Allée d'Edmundston » à la voie nouvelle attenante à la rue d'Abrantes.

\*ADOPTE A L'UNANIMITE

o0o

#### DENOMINATION D'UNE PLACE - SAINT-PAUL

Mme LAMBERT : Le parking situé le long de la rue du Faubourg Saint-Paul a fait l'objet d'une réfection. Il apparaît qu'il n'a pas été dénommé.

Il est proposé, sur avis favorable de la commission urbanisme réunie le 20 octobre 2014, de baptiser cette place, Guy Marchand, du nom de l'ancien maire de Parthenay.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la dénomination de « Place Guy Marchand » pour le parking situé rue du Faubourg Saint Paul.

M. Guy Marchand est le Maire qui a succédé à Clovis Macoin en 1954 suite à la démission de ce dernier. Il a été reconduit en 1959 et assume cette fonction jusqu'en 1965 avec l'étiquette de républicain indépendant. C'est sous son mandat que le Général De Gaulle visitait Parthenay en juin 1963, que la zone industrielle prend une nouvelle dimension avec notamment la réalisation du centre d'abattage et la ville améliore son équipement au niveau scolaire et planifie son extension. Le lotissement Saint Paul est réalisé au début des années 60.

M. GARNIER : C'est Monsieur Marchand qui a signé le jumelage avec la ville de Manakara.

\*ADOPTE A L'UNANIMITE

O  
O O  
O

## AFFAIRES SCOLAIRES

### REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES 2014-2015 - 1ER ACOMPTE

Mme PRESTAT-BERTHELOT Françoise : Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en date du 13 mars 2014 approuvant l'harmonisation de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> août 2014 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine,
- de procéder au versement du premier acompte en 2014 d'un montant de 13 733,33 €,
- de dire que les crédits nécessaires figurent au budget 2014 chapitre 922-213,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour l'année 2014/2015 nous avons 824 élèves x 50 €/élèves = 41 200 €.

\*ADOPTE A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O

## RESSOURCES HUMAINES

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE

Mme PRESTAT-BERTHELOT Françoise : Il est proposé de créer un poste d'Educateur des APS principal 1ère classe à temps complet au service des sports à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En effet, une mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est actuellement en place à hauteur de 40 %. Sa mutation au sein de la Ville de Parthenay permettra de développer ses missions d'animations sportives et d'animation de quartier.

Une mise à disposition de l'agent vers la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine de 10%, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, est mise en place pour maintenir les missions de l'agent dans le cadre de l'organisation du FLIP.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création du poste décrit ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*ADOPTE A L'UNANIMITE.

Mme PROUST : C'était un agent de la Communauté de Communes qui était mis à disposition à 40 % à la Ville de Parthenay donc qui avait des missions à 60 % sur la Communauté de Communes donc qui deviendrait agent de la Ville mis à disposition 10 %. Qu'en est-il de ces 60 % de missions sur la Communauté de Communes ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : C'est une réorganisation des services de la Communauté de Communes. Cet agent intervenait sur le centre de loisirs et ça ne correspondait pas à ce qu'il voulait faire donc nous lui avons donné des missions sur la Ville de Parthenay, entre autres le dossier du stade Daguerre, ainsi que le suivi de

certaines associations. Il est préférable de muter cet agent sur la collectivité où on a le plus important pourcentage de temps de travail. Nous n'allions pas le laisser travailler 10 % sur sa collectivité employeur.

M. CHEVALIER : Quelles sont ses missions d'animation sportive ? Que fait cette personne ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il met en place des activités pour les jeunes, travaille en lien avec différentes associations, s'occupe de l'activité sportive du FLIP...

\*ADOPTÉ par 28 voix pour et 4 abstentions.

o0o

### MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Il est proposé au Conseil Municipal, sous réserve d'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 24 novembre 2014, d'approuver la mise à disposition :

► des agents de la Ville de Parthenay à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

Agent	SERVICE	Temps de travail (heures)	% temps de travail	Dates de mise dispo	
AUDOUX Arnaud	CTM	10,5	30	01/01/2015	31/12/2015
BLANCHARD Béatrice	Mémoire Vivante vers médiathèque	17,5	50	01/02/2015	31/01/2018
BOYER Audrey	Ressources Humaines	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
CHARRIER Véronique	Sports	3,5	10	01/01/2015	31/12/2015
FOUILLET Jean-Paul	CTM - astreintes	5,25	15	01/01/2015	31/12/2015
GOUIONNET Brigitte	Culturel	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
GUILBOT Jean-Louis	Energie - astreintes	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
HERAULT Michèle	Finances	21	60	01/01/2015	31/12/2015
MONTIEGE Karine	RH	12,25	35	01/01/2015	31/12/2015
MOULIN Franck	Sports	7	20	01/02/2015	31/01/2018
NOIRTAULT Odile	Marchés Publics	7,35	21	01/01/2015	31/12/2015
PINEAU Christelle	Culture	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
PROUST Philippe	Sports vers Jeux	3,5	10	01/01/2015	31/12/2015
ROBELIN Rodolphe	Communication	5,25	15	01/01/2015	31/12/2015

► des agents de la Ville de Parthenay au CCAS de Parthenay. Il s'agit de :

MONTIEGE Karine	RH	12,25	35	01/01/2015	31/12/2015
-----------------	----	-------	----	------------	------------

► des agents de la Communauté de Communes de PARTHENAY-GATINE dans les services de la Ville de PARTHENAY. Il s'agit de :

NOM - Prénom	SERVICE	Temps de travail (heures)	% temps de travail	Dates de mise à dispo	
BAUDRY Sébastien	NTIC	3,5	10	01/01/2015	31/12/2015
BOUTET Christiane	Services techniques	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
CLOCHARD Cathy	Sports	6	17,14	01/01/2015	31/12/2015
FOUILLET François	NTIC	14	40	01/01/2015	31/12/2015
GUILLEUX Christophe	Finances Assurances	17,5	50	01/02/2015	31/01/2016

LUCAS Pascal	NTIC	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
MAGNAUDEIX Cyril	NTIC	5,25	15	01/01/2015	31/12/2015
MENARD Yasmine	RH	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
MOREAU Matthieu	NTIC	10,5	30	01/01/2015	31/12/2015
PEQUIN Virginie	Marchés Publics	10,5	30	01/01/2015	31/12/2015
RUAULT Philippe	NTIC	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
SIMONNEAU Nelly	NTIC	10	28,57	01/01/2015	31/12/2015
TEILLET Guillaume	NTIC	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et le CCAS de Parthenay pour définir les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires.

Mme PROUST : Je voulais vous remercier de la clarification de la présentation sous forme de tableau car nous avons demandé que ce soit plus clair. Mais, nous restons sur notre position, qui est que tant que le schéma de mutualisation des agents ne sera pas établi, on s'abstiendra sur toutes les mises à disposition. Une interrogation sur le fait que vous disiez tout à l'heure que c'est étrange qu'un agent soit mis plus longtemps sur un pourcentage majoritaire de son temps de travail à une autre collectivité et là en l'occurrence on a une personne mise à disposition 60 % de son temps de travail.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La mutation ne peut être que de la volonté de l'agent. S'il ne souhaite pas muter sur la collectivité qui l'emploie à 60 % c'est son droit que nous respectons.

\*ADOPTE par 25 voix pour et 7 abstentions.

O  
O O  
O

M. LE MAIRE : Avant d'aborder les questions diverses, juste quelques informations d'agenda. Il y a une commission d'évaluation des charges qui réunit l'ensemble des communes de la Communauté de Communes et le rapport de la commission de la CLECT doit être adopté avant le 31 décembre 2014 et le Conseil Communautaire doit délibérer après. Le Conseil Municipal sera donc avancé au mardi 16 décembre à 20h30 initialement prévu le jeudi 18 décembre.

Autres dates à retenir :

- le jeudi 18 décembre à 16 h00 au Palais des Congrès : rencontre de fin d'année des personnels de la Ville et du CCAS.

- le vendredi 16 janvier à 19 h00 au Palais des Congrès : Vœux à la population

- le vendredi 23 janvier à 19 h00 à la salle des Fêtes de Viennay : Vœux de la Communauté de Communes

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. CHEVALIER : Qu'en est-il des travaux concernant les halles de Parthenay qui devaient débiter en 2014 ?

Mme LAMBERT : C'est un projet qui entre dans le cadre du FISAC et nous en sommes à la troisième période (il y avait 3 périodes de 18 mois). Dans la 2<sup>ème</sup> tranche, dont le dossier a été déposé début 2013, était inscrite la rénovation des halles. Cela doit être approuvé et signé par Mme la Ministre ou la secrétaire d'Etat. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse sur l'aide de l'Etat qui est de 264 000 €. C'est pourquoi nous n'avons pas démarré. L'équipe a été recrutée pour la maîtrise d'œuvre fin 2013. Depuis, le diagnostic a été réalisé dans le bâtiment et l'avancée est dorénavant soumise à l'attribution de ces subventions d'autant plus qu'il y a d'autres subventions qui interviennent.

M. CHEVALIER : Vous les avez rappelés, que vous disent-ils ?

Mme LAMBERT : On nous a dit que notre dossier était sur la pile des parapheurs.

-----

M. CHEVALIER : Puisque la jeunesse est une compétence communautaire, nous avons convenu en commission municipale jeunesse qu'il était important de solliciter une réunion commune avec les élus de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en charge du même domaine afin de réfléchir ensemble à une harmonisation, qu'en est-il ?

M. GUILLEMINOT : Suite à cette réflexion que nous avons eue en commission, j'ai rencontré Guillaume MOTARD, vice-président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en charge de la jeunesse, qui souhaite qu'on attende car la feuille de route au niveau communautaire n'est pas rédigée ne sachant pas au départ comment il allait mener tout ça car c'est une commission nouvelle pour lui aussi. On s'est encore vu lundi dernier en présence de Mme BELY et nous avons fait plusieurs corrections sur ce montage-là, c'est en train d'aboutir. Une deuxième chose l'embêtait de la même manière que nous c'était le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) sur cette enquête jeunesse qui est faite sur le territoire de Gâtine et qui doit sortir en février. Il souhaite en avoir connaissance afin qu'on puisse monter des choses cohérentes et que nous ne perdions pas notre temps. La troisième chose est qu'en tant que vice-président, il voulait préalablement en parler aux membres du Bureau Communautaire avant de nous recevoir. Ce sera fait mais à l'issue du DLA.

M. CHEVALIER : Le temps des élus et l'urgence de la jeunesse n'est pas toujours le même. Les jeunes attendent et les élus prennent le temps, je pense qu'il faut faire le bon choix.

M. LE MAIRE : L'initiative de l'étude sur jeunesse a été lancée par la Maison de l'Emploi. En qualité de Président, je souhaitais associer à cette étude l'association Un Toit en Gâtine qui a une compétence, un savoir-faire, ainsi que Chantal RIVAULT directrice de la Maison de l'Emploi, qui avait mené une étude dans les années 1995 avec d'autres dispositifs mais l'objectif était le même. J'ai souhaité que ce soit la Maison de l'Emploi car le territoire qu'elle couvre correspond à la totalité du Pays de Gâtine donc ça me paraissait pertinent car les jeunes et les anciens ne sont pas limités à des frontières administratives territoriales.

C'est pourquoi nous avons lancé cette étude qui, contrairement à ce que vous laissez sous-entendre, va assez vite puisqu'on l'a lancée au deuxième trimestre 2014 et on aura les résultats début 2015. Dernièrement, je suis allé à la salle Diff'Art avec Nicolas assister à un spectacle organisé par des jeunes faisant partie de cette étude et c'était tout à fait intéressant de découvrir des nouvelles pratiques théâtrales.

Votre question est intéressante car elle permet de soulever un autre point qui est : est-ce qu'une ville qui a délégué sa compétence jeunesse peut pour autant s'occuper de certains domaines d'activités déléguées ? La réponse est oui car les communes ont la clause de la compétence générale d'une part et d'autre part il y a une population jeune à Parthenay donc il ne faut pas se priver pour autant même si c'est une compétence communautaire de pouvoir apporter des choses différentes, nouvelles. Sur l'animation on a la compétence, sur la structure non. Donc il y a 3 collectivités : la Maison de l'Emploi, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et la Ville de Parthenay. Ces trois administrations fonctionnent sur un rythme assez rapide. Pour une étude, il faut prendre le temps de consulter les gens, de savoir à qui on s'adresse, de cibler ce qu'est un jeune, quelle sont ses motivations ? etc.

M. CHEVALIER : Pour bien connaître le sujet -c'est aussi pourquoi je me suis engagé en politique- je me suis dit est-ce que les élus peuvent parfois aller plus vite. J'ai créé des projets avec des gens parce que les élus ne répondaient pas. Je pense qu'on peut travailler ensemble en allant un peu plus vite. On peut parfois utiliser l'existant ce qui permet d'aller un peu plus vite.

M. LE MAIRE : Les associations sportives ou culturelles font beaucoup de choses comme l'association Trastarroots, la mission locale etc. Ce qui est intéressant dans cette étude au-delà de l'importance d'être toujours bien en phase avec le public c'est aussi, et ce sera l'arbitrage des élus, d'engager une programmation, une planification des actions et essayer de trouver une démarche cohérente car souvent il y a beaucoup d'initiatives ; ça a l'intérêt de foisonner mais ça peut parfois manquer de cohérence. Comme vous l'avez dit, pour avoir des financements, il faut présenter des dossiers et pour présenter des dossiers, on vous demande si vous avez fait une étude.

-----

M. CHEVALIER : Pourquoi n'y a-t-il pas un temps en Conseil Municipal qui rend compte de ce qui se décide au sein de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ?

M. LE MAIRE : Pour atteindre cet objectif, nous avons édité un document qui s'appelle « Trait d'Union » qui est remis à tous les élus municipaux et qui résume de manière synthétique les différentes décisions prises en Conseil Communautaire. Cela peut être l'objet d'une discussion si vous souhaitez que certains thèmes soient abordés. Il faut aussi rappeler qu'il y a eu une évolution récente et très importante pour les Communautés de Communes, c'est l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires. On peut parler de ce qui se passe en conseil communautaire mais l'idée n'est pas de refaire en Conseil Municipal une séance du Conseil Communautaire. Il y a une légitimité des Conseils Communautaires, vous y assistez dans le public très souvent et c'est très bien.

-----

M. CHEVALIER : J'ai apprécié dernièrement les procès-verbaux, aujourd'hui je ne les vois pas je me dis que peut-être l'entreprise SEGRETEL est en grève ou elle a pris du temps à vous envoyer les écrits en tous cas au Conseil d'Administration du CCAS nous avons les procès-verbaux validés à chaque séance et il est assez conséquent aussi. Donc ce n'est pas une question de temps ou de travail. Je voulais savoir pourquoi cette fois-ci nous ne l'avons pas.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de raison particulière.

M. CHEVALIER : Je vous rappelle une nouvelle fois que nous ne respectons pas le règlement intérieur du Conseil Municipal.

-----

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 24 novembre 2014 au 8 décembre 2014.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;  
Stéphanie CHARPRENET, Nora SI ZIANI

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;